

**TARIFICATION ET GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES:**

**LE CAS DE LA VILLE DE
GATINEAU**

Maude Marquis-Bissonnette Ph.D.
Professeure adjointe à l'ÉNAP

Plan de présentation

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2022
de la Ville de Gatineau

- Contexte
- Posture de la chercheure
- La politique publique et sa mise en œuvre
- Les résultats
- Leçons apprises des mesures mises en place en ce qui concerne l'écofiscalité

Contexte

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles donnaient aux municipalités les objectifs suivants:

- Recycler 75% des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)
- Réduire à 525 kg ou moins par habitant les déchets
- Recycler (composter) 60% de la matière organique
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction

Le Gouvernement du Québec prévoit que toutes les municipalités doivent décider comment ses objectifs seront atteints dans le cadre d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).



Posture de la chercheure

- Conseillère municipale 2017-2021
- Engagement électoral du parti au pouvoir (Action Gatineau)
- Un dossier qu'on savait délicat...
- Un dossier porté jusque-là par l'expertise de l'administration municipale. Une fois confronté à la «réalité du terrain», il a fallu faire quelques ajustements aux politiques publiques.

La politique publique

Afin d'atteindre les objectifs nationaux, le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de Gatineau prévoyait donc:

- Étendre la collecte des matières compostables aux multilogements
- Limiter la quantité de déchets par habitant en réduisant la taille du bac de poubelles à 120 litres
- Pour les déchets supplémentaires, les citoyens devront payer des sacs à un tarif initialement prévu d'environ 5\$
- Mise en place de collecte de d'encombrants-déchets (destinés à l'enfouissement) et d'encombrants de bois et métal (destiné au recyclage et à la revalorisation)

En d'autres mots, le PGMR de la Ville de Gatineau mettait de l'avant le principe de «pollueur-payeur» pour s'assurer de la réduction des matières résiduelles et du financement de ces mesures.





LA PETITE HISTOIRE...

Bref, une mise en œuvre difficile

Les effets

- Critiques vives et nombreuses (pression sur les élus)
- Augmentation de dépôts de déchets un peu partout sur le territoire... (et pression sur le 311)
- Poursuite provenant d'un citoyen à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse

Il a fallu ajuster le tir!

«Être fixe sur les objectifs, mais flexible sur les moyens.»



Image: Le Droit

Bref, une mise en œuvre difficile

Le travail de concertation avec la communauté ont permis d'identifier des mesures d'ajustement

- Diminution de la tarification par sacs additionnels (à 0,50\$ par sac)
- Ajout de quelques collectes pour les encombrants
- Ajustement des «messages» et des moyens mis à disposition pour expliquer les changements aux citoyens
- Révision de la tarification aux écocentres (abolition des tarifs)
- Prolongement des heures d'ouverture du centre de transbordement et écocentres
- Un «nettoyage» de la ville (collecte spéciale) pour enlever les dépôts illicites

Les résultats

Après la mise en œuvre de son PGMR, Gatineau est devenu la ville auquel qui produit le moins de déchets par habitants.

En 2019, Gatineau produisait 287 kg de déchets/habitant

En 2020, c'était 263 kg de déchets/habitant

En quelques chiffres (données de 2021):

Tonnage des déchets ultimes avait baissé de 18 % par rapport à 2013. Il est estimé que la baisse aurait été de 28 % sans la pandémie.

Augmentation de 12% des matières recyclables et de 50% des matières compostables détournés de l'enfouissement (par rapport à 2013).

Les leçons apprises

Les mesures en place ont eu l'effet de permettre l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

C'est donc un gain important pour l'environnement et la lutte aux changements climatiques.

La ville atteint déjà les cibles de déchets par habitants de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Elle travaille désormais à étendre le service de collecte aux industries, commerces et institutions (ICI) pour lesquels le bilan de matières résiduelles est moins reluisant. À partir de 2023, une taxe de 85\$ par ICI est ajouté au compte de taxes pour financier entièrement les mesures. (PGMR 2023-2029)

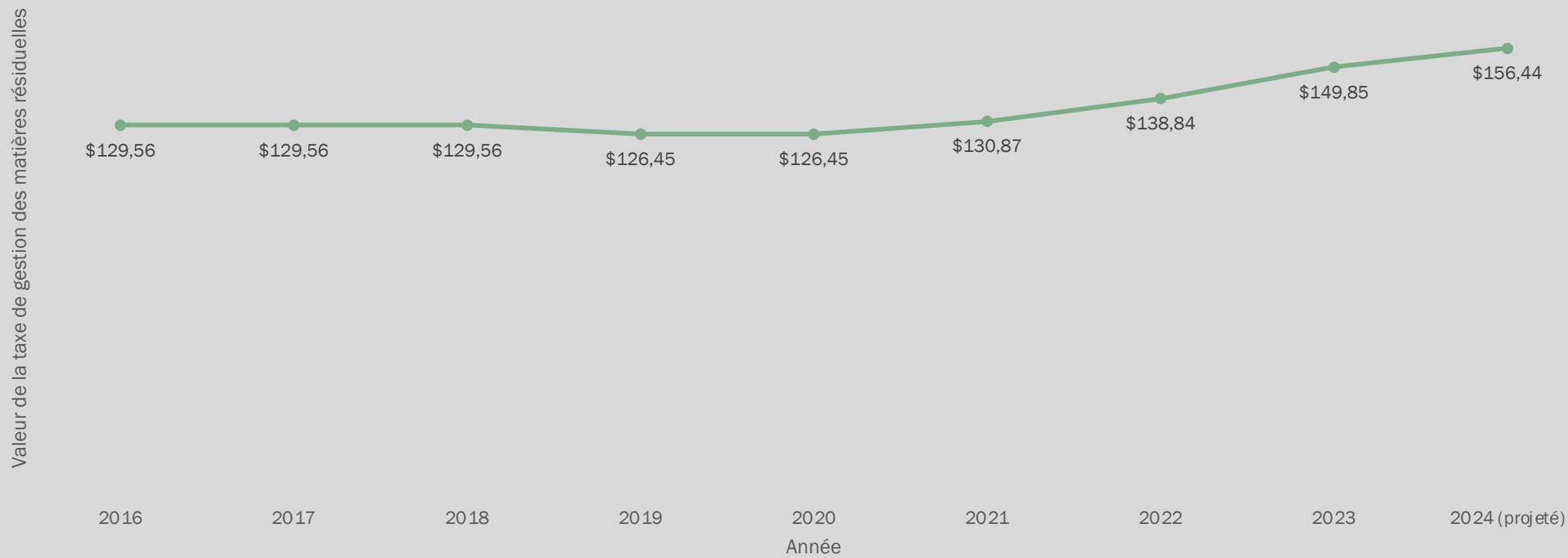
Les leçons apprises

D'un point de vue de l'écofiscalité, le PGMR de la Ville de Gatineau a réussi à transformer des comportements de manière à les rendre plus écoresponsables. La population a réduit ses déchets envoyés à l'enfouissement en compostant et recyclant davantage.

Or, la mesure s'auto-finance et ne génère pas de nouveaux revenus pour la ville.

D'un point de vue politique, je vois difficilement comment ce serait possible de générer des revenus significatifs grâce à cette politique.

Évolution de la taxe de gestion des matières résiduelles



Les leçons apprises

Au plan communicationnel, la ville a dû changer d'approche en cours de route.

Plutôt que simplement communiquer l'information, la ville a dû faire la pédagogie de ces décisions. Par exemple, elle a dû expliquer que ces changements n'étaient pas dus à une réduction de services, mais plutôt une approche visant la réduction des GES dans une optique de lutte aux changements climatiques. (voir J.Caron, dans Divay, 2019)

Ainsi, les outils communicationnels ont dû être adaptés:

- Tournée des médias
- Distribution de brochures par la poste à toutes les portes
- Appui de la patrouille verte et des organismes communautaires oeuvrant en environnement pour répéter les mêmes messages

Les leçons apprises

Les mesures d'écofiscalité ont un potentiel d'accroître les inégalités ou de fragiliser des individus déjà vulnérables, ou plus fragiles:

- Collecte d'encombrants dans les multilogements versus les maisons (qui présentent par ailleurs des résultats différents);
- Dépôts illicites de déchets ont coûté cher à des OBNL, comme des maisons de quartier et des logements abordables et sociaux;
- Tarification supplémentaire des déchets pour les familles nombreuses, avec de jeunes enfants, ou avec des enfants handicapés.

Une tarification équitable doit être pensée, et les municipalités doivent pouvoir avec la flexibilité nécessaire pour la mettre en application.

Des exemptions pour assurer une plus grande équité ne sont pas permises par la loi.



MERCI!
QUESTIONS?